



Assemblée Générale Cœur Adoption

2 mai 2009

Montboyer

25 adhérents étaient présents ou représentés.

La présidente de Cœur Adoption, Hélène Marquié-Dubié, a ouvert la séance.

En l'absence de Didier Vandermynsbrugge, trésorier, Hélène Marquié-Dubié a présenté le bilan financier.

1. Bilan financier

RECETTES	2008	2007
Adhésions	1 320,00	1 250,00
Dons	1 070,00	445,00
Ventes	0,00	120,00
Report année précédente	392,38	
TOTAL	2 782,38	1 815,00

Commentaires : on note une augmentation du budget de l'association de l'ordre de 61 % malgré une diminution du nombre d'adhésions.

DEPENSES	2008	2007
Frais manif		178,30
Frais site	53,22	174,44
Parution au JO	39,06	
Frais AG	332,65	
Déplacements	623,16	1069,88
TOTAL	1 048,09	1 422,62

Solde du compte au 31/12/08 = 1 734,29

Commentaires :

- il est difficile d'établir un prévisionnel 2009 car la majorité des frais correspond à des déplacements et ceux-ci dépendent en grande partie de l'actualité,
- pour augmenter les recettes, il est envisagé de regarder la possibilité de mettre un appel aux dons sur les pages du wiki, comme le font d'autres associations.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.



2. Rapport d'activité

2.1. Les grandes dates de 2008

- Mars 2008 :** publication du rapport Colombani
- Avril 2008 :** rencontre des conseillers chargés de l'adoption de François Fillon et de Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille
- Mai 2008 :** lancement du wiki de l'adoption (www.coeuradoption.org/wiki)
- Mai 2008 :** Cœur Adoption est reconnue « d'intérêt général ».
- Juin 2008 :** rencontre avec le conseiller de N. Sarkozy pour l'Adoption - remise de la pétition (9 150 signatures)
- Juin 2008 :** lancement du blog « Cœur Adoption »
- 25 juin 2008 :** nomination de l'ambassadeur de l'Adoption
- Octobre 2008 :** participation au deuxième colloque de l'AFA
- 4 décembre 2008 :** Cœur Adoption, EFA (Enfance et Familles d'Adoption), le MASF (Mouvement pour l'Adoption Sans Frontières), la Fédération France Adoption (6 OAA) et Médecins du Monde ont lancé un **appel "Pour une Agence Française de l'Adoption qui soit un organisme transparent et efficace, au service des enfants adoptables et des candidats à l'adoption"**.
(http://www.coeuradoption.org/texte_commun_AFA.pdf)

Le conseil d'administration de l'AFA, réuni en **février 2009**, a désigné Béatrice Biondi pour succéder à Laure de Choiseul. En revanche Yves Nicolin a été confirmé dans sa fonction de président du conseil d'administration de l'AFA.

Parallèlement un nouveau projet de loi sur l'adoption est annoncé par voie de presse puis présenté en conseil des ministres. Il a été débattu le 28 avril. Un rapport de la Cour des Comptes a également été initié de même qu'un rapport d'information du Sénat... Tous les documents sont en lien sur notre site : www.coeuradoption.org.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

2.2. Vie interne de l'association

A noter qu'en juillet 2008, le conseil d'administration a coopté Didier Vandermynsbrugge comme trésorier de l'association en remplacement de Michel Dubié (désormais trésorier-adjoint).



Le forum **Cœur Adoption** compte désormais 297 membres, diversement actifs.

Le **wiki de l'adoption** est devenu une référence en terme d'information pour les adoptants : plus d'une centaine de rédacteurs, sept cent fiches, 20 000 visiteurs par mois.

3. Projets

Le 2 avril 2009, deux représentantes de l'association ont rencontré l'ambassadeur de l'adoption monsieur Jean-Paul Monchau et son équipe du Service de l'Adoption Internationale (SAI) nouvellement créé en remplacement du SGAI. Monsieur Monchau s'est déclaré ouvert à une discussion constructive avec les associations. Cependant et malgré les réformes en cours, plusieurs points restent en suspens :

- les listes AFA et leur gestion,
- l'accompagnement des adoptants sous toutes ses formes et selon les modalités demandées en 2007 par Cœur Adoption et reprises en partie par le rapport Colombani présenté en 2008.....,
- le problème de la Kafala...
-

En fait, seules les réformes « structurelles » ont été amorcées (cf. document joint qui reprend les différentes propositions et leur traitement).

- Il est décidé de lancer un groupe de travail sur la Kafala pour faire des propositions concrètes et définir la position de l'association sur ce sujet douloureux pour de nombreuses familles. Hélène Marquié-Dubié dirigera ce groupe de travail.
- Le projet d'action auprès des TGI et / ou du ministère de la justice concernant le délai de 6 mois illégalement imposé aux adoptants avant le dépôt de la requête par de nombreux TGI est reconduit. Une liste des TGI a été commencée. Une équipe composée de Martine Marc et Isabelle de Maublanc prendra en charge cette action. En premier lieu l'information aux adoptants sur l'illégalité de ce délai et la possibilité « au pire » d'envoyer la requête en recommandé avec AR devra être diffusée le plus largement possible par tous les moyens (fora..., avec l'aide des nombreux modérateurs d'autres fora présents sur le forum de l'association).
- Catherine Dumas prendra en charge une équipe de réflexion sur l'accompagnement des adoptants.

4. Avenir de l'association

Cœur Adoption est une très jeune association mais déjà reconnue auprès des différentes autorités de l'adoption. Cependant, elle ne fonctionne qu'avec très peu de membres véritablement actifs et très peu de fonds. Si l'association doit se pérenniser, il est urgent de trouver des solutions pour améliorer cette situation, sous peine de voir les moyens humains et matériels s'épuiser tous seuls.



Pour redynamiser le forum de l'association (en effet à l'heure actuelle de nombreux projets ne sont plus débattus que sur le forum « interne » des administrateurs), il est décidé de revenir à la formule initiale du forum Cœur Adoption : **le forum sera désormais réservé aux seuls adhérents de l'association.**

En effet, l'argument principal de l'ouverture « au public » du forum était que nous ne voulions pas réserver nos informations aux seuls adhérents de l'association mais l'ouverture du **wiki de l'adoption** et les réponses que nous apportons régulièrement aux questions posées directement à l'association sur le wiki de l'adoption ou par courriel font que cela n'est plus nécessaire. Le forum reviendra donc à sa vocation initiale de **groupe de travail.**

Pour ce faire, un message sera diffusé aux membres du forum dans les meilleurs délais pour leur annoncer ce changement et leur donner la date du 30 juin comme date limite d'adhésion.

Le message automatique de yahoo suite aux demandes d'inscription devra également être modifié dans ce sens.



AG 2009 : ANALYSE DES REFORMES EN COURS

Propositions Cœur Adoption 2007		Propositions mission Colombani 2008	Réforme en cours
Apporter aux pays d'origine une aide concrète à la mise en adéquation de leur politique			
Faire en sorte que les enfants deviennent plus rapidement adoptables en France			Projet de loi : "Ce projet de loi a en premier lieu pour objet d'améliorer la résolution des situations de délaissement parental. Le tribunal de grande instance pourra être invité à constater l'abandon de l'enfant, non seulement par la famille d'accueil ou les services de l'aide sociale, comme c'était le cas jusqu'ici, mais aussi par le ministère public. Par ailleurs, le service de l'aide sociale à l'enfance devra chaque année, dans le rapport qu'il fait sur la situation de l'enfant placé en dehors de son domicile familial, se prononcer sur l'existence d'un désintérêt manifeste des parents."
	Gérer la procédure d'adoption des pupilles au niveau national		??
	Faire inscrire dans le SIAPE toutes les familles qui ont des projets d'enfants à particularité		??
		Proposition 11 – Définir par une conférence de consensus les critères d'utilisation de l'article 350 dans une approche pragmatique de l'intérêt de l'enfant	Projet de loi ci-dessus
		Proposition 13 – Donner l'instruction aux juridictions d'examiner les demandes de déclarations judiciaires d'abandon dans des délais plus rapides	Projet de loi ci-dessus
		Proposition 14 – Mettre en place une sensibilisation des travailleurs sociaux aux mécanismes psychiques de la construction et du développement de l'enfant dans la formation initiale et continue	??
		Proposition 15 – Mieux informer sur l'adoption simple pour donner, dans certains cas, une place à la famille biologique	??
		Proposition 16 – Mettre en place un pilotage judiciaire coordonné autour d'un « parquet de la famille »	??
		Proposition 17 – Valoriser les bonnes pratiques sur l'adoption des enfants à particularité	??
	N'organiser de réunions des conseils de familles que si des représentants du conseil général, connaissant les dossiers de parents potentiels, peuvent être présents (le rapport de l'ONED montre que l'absentéisme est le fait des représentants du CG),		??



AG 2009 : ANALYSE DES REFORMES EN COURS

Propositions Cœur Adoption 2007		Propositions mission Colombani 2008	Réforme en cours
Améliorer les conditions d'agrément et d'accompagnement des projets d'adoption	Demander aux préfets, qui exercent la tutelle sur les pupilles et participent aux conseils de famille, de faire examiner par ces derniers pour chaque dossier un panel suffisant en nombre de TOUS les profils de postulants, en fonction de la date de délivrance de leur agrément.		??
	Organiser une aide à la réflexion sous forme de rencontres au cours desquelles, s'élaborent des connaissances, des points de vue et des représentations		??
	Assurer une meilleure connaissance et transparence des agréments		??
	Rendre les procédures d'agrément plus respectueuses des porteurs de projets familiaux (les futurs parents mais surtout leurs enfants !)		??
		Proposition 18 – Optimiser les ressources par la production d'une documentation nationale actualisée périodiquement et adaptée par les départements	??
		Proposition 12 – Mettre en place une utilisation expérimentale du référentiel dans des départements volontaires au profit de tout petits enfants placés précocement	??
		Proposition 19 – Expérimenter une formation des candidats à l'adoption avant l'évaluation afin de mieux les préparer et d'optimiser les évaluations	??
		Proposition 20 – Améliorer l'évaluation des candidats à l'adoption grâce à des référentiels pour les travailleurs sociaux	??
		Proposition 21 – Envisager un écart d'âge	??
Concernant l'AFA		Proposition 22 – Promouvoir la mise en place d'organisations départementales ou interdépartementales « relativement » spécialisées	??
	Réintroduire des représentants des adoptants au Conseil d'Administration de l'AFA (telle que prévue à l'origine par la loi de 2005) afin que ceux-ci puissent être associés aux décisions prises à tous les niveaux de la structure,	Proposition 24 – Intégrer les associations de familles adoptives comme membres de l'AFA et leur donner une représentation au sein de son conseil d'administration	??
	Que le CSA puisse jouer pleinement son rôle de réflexion (combien de réunions du CSA en 2007, alors même que l'AFA « se mettait en place » ?), de guidance (les travaux préparatoires du CSA à la mise en place de l'AFA ont-ils été pris en compte ?),		??
	Mettre en place, dans « ce paysage de l'adoption » et afin que cela ne soit pas le « maquis », une instance régulatrice supérieure chargée de veiller au respect des missions de service public de l'AFA (l'ACAI dont cela est semble-t-il la mission peut-elle en l'état actuel, jouer ce rôle ?),		Projet de loi : réforme du SGAI / Sai



AG 2009 : ANALYSE DES REFORMES EN COURS

Propositions Cœur Adoption 2007		Propositions mission Colombani 2008	Réforme en cours
Eclaircir le paysage de l'adoption : faire en sorte que les instances de régulation fonctionnent	Former enfin ou recruter des personnels ayant une expérience de la question de l'adoption (ou au minimum de la parentalité – c'est d'ailleurs ce que demandent a minima les OAA à leurs bénévoles...) ou au moins une empathie certaine pour le sujet.		??
		Proposition 1 – Définir une stratégie d'action à court et moyen terme de l'autorité centrale, en concertation avec les principaux partenaires Proposition 2 – Modifier la structure de l'autorité centrale pour la rendre plus lisible Proposition 3 – Rendre visible l'autorité centrale française par une participation immédiate et plus active aux groupes de travail mis en place par la Conférence de droit international privé de La Haye et plus généralement aux réflexions multilatérales	Nomination de JP Monchau et nouvelles attributions au SGAI devenu SAI - Convention d'objectifs SAI / AFA
		Proposition 23 – Affirmer et structurer le rôle de synthèse du CSA en matière d'adoption	??
		Proposition 31 – Pour la création d'une agence pour l'adoption	??
Préfiguration d'un service d'information des familles			??
Concernant les OAA	Renforcer l'efficacité de la gestion des procédures individuelles gestion des dossiers par listes critérisées et transparence du système		??
	Assurer une plus grande transparence des OAA		??
	Dynamiser les OAA : augmenter leur nombre ou promouvoir leur regroupement ?	Proposition 4 – Renforcer les OAA	Conventions d'objectif SAI / OAA à partir de 2010 et augmentation importante des crédits aux OAA
Professionaliser les relations avec les pays étrangers		Proposition 32 – Étudier éventuellement la refonte du décret du 18 avril 2002 relatif aux organismes autorisés et habilités pour l'adoption	??
	Les relais diplomatiques AFA dans les pays d'origine manquent de façon flagrante et on déplore l'absence d'infrastructure spécifique sur place	Proposition 9 – Renforcer la participation du réseau diplomatique et consulaire à la stratégie définie par l'autorité centrale	Affirmé par M. Monchau
	Les contreparties humanitaires sont demandées par certains pays en toute légitimité (que ces contreparties doivent s'élaborer sous forme de projets en cofinancement avec le MAE, qui pourrait, après avoir délibéré avec les responsables des pays concernés, lancer des appels à projet sur des actions concrètes et dont les résultats seraient évaluables)		Réforme des statuts de l'AFA et convention d'objectifs AFA / SAI
	Améliorer les services consulaires	Proposition 8 – Apprécier la nécessité de renforcer le MAEE dans son activité sur l'adoption internationale	Mise en place du SAI



AG 2009 : ANALYSE DES REFORMES EN COURS

Propositions Cœur Adoption 2007		Propositions mission Colombani 2008	Réforme en cours
POST ADOPTION		Proposition 10 – Contribuer à la création d'un espace européen de l'adoption internationale	??
	Adoption simple vs adoption plénière		??
Suivi des enfants	Des difficultés accrues à obtenir l'adoption plénière, fragilisant la situation des enfants : information des adoptants, exigences des TGI, transcriptions à Nantes	Proposition 25 – Simplifier la vie des familles sur la reconnaissance des jugements d'adoption à l'étranger en prévoyant une meilleure articulation entre le parquet de Nantes et le ministère des Affaires étrangères et européennes	??
	Le suivi prévu par la loi devrait être fait par tous les services adoption pour respecter les engagements de rapports de suivi		??
	Les correspondants locaux AFA / adoption internationale devraient s'assurer que les engagements pris en la matière soient bien respectés par les adoptants		??
	Assurer un accompagnement suivi des familles par des professionnels différents de ceux chargés de les « évaluer ».		??
Les congés, les prestations familiales, les aides sociales		Proposition 27 – Accompagner les familles après l'adoption par la mise en place de lieux d'accueil et de dialogue	??
	Le congé pré-adoption (pour adoption internationale ou dans les DOM-TOM) de 6 semaines pour les démarches à l'étranger et dans les DOM-TOM résulte de l'article L. 122-28-10 du code du travail (et de dispositions équivalentes pour la fonction publique), mais il est non rémunéré	Proposition 26 – Mieux soutenir les familles candidates à l'adoption	??
	Le congé d'adoption (après l'arrivée de l'enfant) est fixe et d'une durée de 10 semaines pour les 2 premiers enfants		??
	Les modalités actuelles du congé parental (article L122-28-1 du code du travail notamment) comportent un effet de seuil important pour les parents adoptifs		??
	Le financement d'un projet d'adoption à l'étranger est difficile pour beaucoup de familles qui ont besoin d'être épaulées financièrement par les pouvoirs publics		??
		Proposition 28 – Mettre en place des réseaux régionaux à l'étranger et départementaux autour de la santé des enfants adoptés par l'installation de consultations d'orientation et de conseils pour l'adoption (Coca)	Nomination de nouvelles COCA. Cependant, ce n'est qu'un titre puisqu'aucun moyen ne leur est alloué
		Proposition 29 – Élargir la sensibilisation des maîtres au problème de l'adoption sur la base de l'expérimentation déjà effectuée par EFA	??
		Proposition 30 – Renforcer l'attention à porter sur l'accès à leurs origines des enfants adoptés à l'international	??